

LIBERTE, EGALITE, MIXITE

Proposition de loi visant à Promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers le sport

élaborée par la classe de 6ème2

Collège – Lycée d'Uturoa

Raiatea – Polynésie française

Exposé des motifs

En 2024, les filles ont aussi leurs compétitions, mais il y a moins de volontaires parce qu'au début, les sports étaient interdits aux filles ; et jusqu'à aujourd'hui les filles respectaient cette règle. Au tennis par exemple, chez les enfants, dans nos clubs, on voit plus de filles que de garçons mais à la télévision on voit plus de compétitions masculines. Le sport à la télévision donne envie de pratiquer, et peut inspirer les spectateurs et les spectatrices.

Le potentiel des filles augmente au fil du temps et elles rattrapent les performances des hommes. Aujourd'hui, les femmes ne font pas les mêmes distances que les hommes, à la course par exemple, mais on peut espérer que les épreuves seront un jour les mêmes.

Le sport peut donner l'exemple de l'égalité femmes-hommes parce qu'à l'école, les filles et les garçons font les mêmes activités sportives, et certaines filles sont plus fortes que les garçons. Les sports collectifs à l'école sont mixtes.

Aujourd'hui, tout le monde peut faire du sport, qu'on soit riche, qu'on soit pauvre, handicapé, petit ou grand, fille ou garçon. C'est un plaisir qui nous permet de rester en bonne santé, d'avoir un corps sain ; c'est ouvert à tous les enfants, et ce sont les enfants qui peuvent découvrir, essayer de nouveaux sports et les développer.

Propositions :

Article 1

Notre loi a pour but de promouvoir la mixité dans le sport pour les voir plus souvent à la télévision. Pour que la télévision soit intéressée à les montrer, nous proposons d'aider les clubs sportifs à créer des équipes mixtes et à augmenter les compétitions féminines et mixtes.

Article 2

Pour réunir des équipes mixtes, nous proposons plus de subventions aux associations, clubs et fédérations qui proposent des équipes féminines et mixtes et des sports mixtes. Nous proposons que les entreprises qui donnent un peu d'argent à ces associations, clubs et fédérations payent moins d'impôts.

Article 3

Pour donner aux enfants l'envie de pratiquer des sports mixtes, nous proposons d'inscrire une option de sports mixtes dans les établissements scolaires et d'inciter les associations sportives mixtes d'intervenir dans les établissements scolaires pour présenter les sports mixtes et les clubs où on peut les pratiquer.

Article 4

Pour former plus de coachs spécialisés dans les sports mixtes, nous proposons que les étudiants qui veulent devenir coachs dans ces sports soient aidés avec des bourses.